



**LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
TENNIS DE TABLE**

Guide du capitaine d'équipe et JA

SAISON 2025-2026



Sommaire

Page 2	Sommaire – informations générales – procédure d'appel d'une sanction – calendrier 2025-2026
Page 3	La structure du championnat par équipes – nombre de montées en R3 en 25-26 – Tableau des tarifs
Page 4	Les obligations de composition en championnat par équipes
Page 5	Le brûlage
Page 6	Les temps
Page 7	Vous êtes responsable de club avec une ou des équipes en divisions nationales et/ou pré-nationales
Page 8	Vous êtes responsable de club avec une ou des équipes en divisions R1 et/ou R2-R3
Page 9	Vous êtes JA sur une rencontre d'équipes nationales
Page 10	Vous êtes JA sur une rencontre d'équipes de pré-nationale ou bien en R1 ou en R2-R3
Page 11	Règle des conseils aux joueurs

Des compétitions par équipes, un championnat, des championnats ???

Par habitude, on parle « du » championnat par équipes, en sachant qu'il regroupe deux entités : le championnat masculin et le championnat féminin. Ce qui explique qu'on puisse aussi voir cette épreuve au pluriel.

Vous pouvez également avoir d'autres compétitions par équipes comme la coupe nationale vétérans qui a une déclinaison régionale (voire départementale si des comités l'organisent), ou encore des épreuves jeunes départementales (interclubs, championnats jeunes...). Dans tous les cas, il faut s'approprier les règlements spécifiques de chacune.

Dans ce document nous n'évoquerons que les championnats par équipes seniors et plus particulièrement leur déclinaison régionale.

Il n'est pas question de réécrire tout le règlement fédéral et pour approfondir vos connaissances, nous vous conseillons de vous reporter au site fédéral où vous trouverez plus de détails

Pour les règlements sportifs et administratifs de référence : <https://www.fft.com/site/fft/documentation/reglements-pv-textes-officiels>

Pour tout ce qui concerne l'arbitrage connectez-vous à la page dédiée sur le site fédéral :

<http://www.fft.com/site/extranet/arbitres/arbitrage>

et aussi pour le championnat par équipes :

<http://www.fft.com/site/extranet/arbitres/juge-arbitrage-epreuves-par-equipes>

Les procédures d'appel d'une sanction.

Tout non-respect des règlements sportifs peut entraîner une décision sportive et (ou) une pénalité financière appliquée par la commission sportive régionale.

Une décision sportive ou une pénalité financière appliquée par un échelon est susceptible d'appel dans les quinze jours suivant la diffusion ou la notification de la décision, l'appel n'est pas suspensif.

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par le jury d'appel de la ligue en appel d'une décision de la Commission Sportive Régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel fédéral.

Calendrier du championnat par équipes 2025/2026 (fond foncé = périodes de vacances scolaires)

PHASE 1	Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5	Journée 6	Journée 7	Titres – barr.
National	13 sept 25	27 sept 25	11 oct 25	15 nov 25	29 nov 25	13 déc 25	10 janv 26	
Régional	13 sept 25	27 sept 25	11 oct 25	15 nov 25	29 nov 25	13 déc 25	10 janv 26	17 janv 26 barr PN
Brûlage								
PHASE 2	Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5	Journée 6	Journée 7	Titres – barr.
National	07 févr 26	07 mars 26	21 mars 26	11 avril 26	09 mai 26	30 mai 26	06 juin 26	19 au 21 juin 26
Régional	07 févr 26	07 mars 26	21 mars 26	11 avril 26	09 mai 26	30 mai 26	06 juin 26	20 - 21 juin 26
Brûlage								
Ordre des rencontres	1 reçoit 8 2 reçoit 7 3 reçoit 6 4 reçoit 5	7 reçoit 1 6 reçoit 2 5 reçoit 3 8 reçoit 4	1 reçoit 6 2 reçoit 5 3 reçoit 4 8 reçoit 7	5 reçoit 1 4 reçoit 2 3 reçoit 8 6 reçoit 7	1 reçoit 4 2 reçoit 3 7 reçoit 5 8 reçoit 6	3 reçoit 1 2 reçoit 8 4 reçoit 7 5 reçoit 6	1 reçoit 2 7 reçoit 3 6 reçoit 4 8 reçoit 5	

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

La structure du championnat de France par équipes. Montées et tarifs 25/26

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes divisions des championnats par équipes masculin et féminin et les formules correspondantes. Les PRO-A (la plus haute division nationale) et PRO-B, qui sont des épreuves « vitrine » de la fédération avec des règlements très différents, ne figurent pas dans ce tableau. Si vous souhaitez plus d'informations sur ces divisions, reportez-vous aux règlements sportifs fédéraux.

MASCULIN	Formule	Classt mini	Nbre Mutés (M)	Nbre Etrangers	Nbre Fem.	Participation jeunes
Nationale 1	Equipe de 4 jrs - 14 parties	N1 : 18				
Nationale 2	Renc /2 tables - éq complète	N2 : 16				
Nationale 3	Oblig classt mini suiv division Arrêt score acquis - Girpe oblig. Samedi déb 16 H.	N3 : 14	Phase 1 : 4 Phase 2 : 4	1 seul (E) dans ttes div	Libre	Ttes catégories sauf poussins
Pré-nationale (+hte div rég)	Equipe de 4 jrs -14 parties	PN : 13				
Régionale 1	Renc /2 tables - éq complète	R1 : 11	Phase 1 : 4 Phase 2 : 4	1 seul (E) dans ttes div	Libre	Ttes catégories sauf poussins
Régionale 2	Toutes parties jouées - Girpe oblig.	Pas de				
Régionale 3	Samedi début 16 H.	minimum				

FEMININ	Formule	Classt mini	Nbre Mutés (M)	Nbre Etrangers	Participation jeunes
Nationale 1	Equipe de 4 jses - 14 parties	En N1 : au moins 1100 pts			
Nationale 2	Renc /2 tables - éq complète Oblig classt mini suiv division Arrêt score acquis- Girpe oblig. Samedi déb 16 H.	En N2 : 2 jses/4 : au moins 900 pts	Phase 1 : 4 Phase 2 : 4	1 seule (E) dans ttes div	Ttes catégories sauf poussines

Si barrage de montée N3 : obligations nationales

Pour plus de détails sur les obligations, voir en pages suivantes.

Montées en R3 à l'issue de la phase 1 et 2 pour la saison 25-26

Comité	Comité	Comité	Comité	Comité
AIN 1	CANTAL 1	ISERE 3	PUY DE DÔME 3	SAVOIE 1
ALLIER 1	DROME / ARDECHE 2	LOIRE / HAUTE LOIRE 4	RHONE 6	HAUTE SAVOIE 2

TARIFS ET PENALITES FINANCIERES 2025-2026 – CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

TYPE	MOTIF	TARIF	OBSERVATION
DEFAUT JA-A	Défaut de fourniture de Juge-arbitres en PN et R1	100 € / défaut	
DEFAUT JA-B	Absence juge-arbitres et JA non qualifié en R2/R3	50 € / défaut	
Absence	Equipe non conforme	30 €	+ sanction sportive : 14/0 avec 0 point rencontre
Forfait A	Forfait simple ou forfait général averti	100 €	+ frais de déplacement selon cas + sanction sportive si forfait général
Forfait A1	Forfait simple ou forfait général non prévenu	200 €	+ frais de déplacement selon cas + sanction sportive si forfait général
Forfait C	Retrait de l'équipe après publication des poules	PN / 300 € R1 / 250 € R2 / 200 € R3 / 150 €	L'engagement est dû
Appel	Caution d'appel d'une décision d'une pénalité	150 €	La caution est rendue si l'appel est recevable

Les mutations, les classements, les étrangers, les équipes incomplètes, ... Et des problèmes divers...

Quelles sont les principales contraintes de composition d'équipes au niveau régional et national ? Le tableau de page 3 en donne un aperçu. Un peu plus de précisions s'impose :

LE NOMBRE DE MUTE(E)S PAR EQUIPE – écrit (M) sur la feuille de rencontre.
Le nombre de joueurs mutés figurant sur la feuille de rencontre n'est pas limité.

LE NOMBRE D'ETRANGERS PAR EQUIPE – écrit (E) sur la feuille de rencontre
La règle est simple : UN SEUL pour les équipes de 4 joueurs ou moins

Il faut bien faire la distinction entre les étrangers (mention « E » sur leur licence) et les joueurs non français de la communauté européenne ainsi que les joueurs en provenance de territoires concernés par les accords de Cotonou. Sur leur licence figure la lettre « C » dans la case « nationalité ». Pour eux, le nombre n'est pas limité.

PARTICIPATION DES FEMININES

Le nombre de féminines n'est pas limité en championnat par équipes régional et national sous réserve que les joueuses respectent les obligations de classement minimum de la division.

Il est aussi autorisé qu'une (des) joueuse(s) puisse(nt) participer à la même journée en championnat féminin et masculin sous réserve que cette journée ne se déroule pas à la même date (championnat féminin le samedi et masculin le dimanche par exemple, ou l'inverse).

DOUBLE APPARTENANCE

Article II.613 – Participation à un championnat étranger par équipes de clubs (règlement administratif)

Un joueur qui participe au cours de la même saison au championnat de France par équipes et à au moins une compétition par équipes de clubs organisée par une autre fédération affiliée à l'ITTF est considéré comme un joueur en «multi appartenance».

Si le joueur participe à une compétition par équipes de clubs dans une autre fédération affiliée à l'ITTF avant le début, ou après la fin du championnat de France par équipes, il n'est pas considéré comme un joueur en «multi appartenance». En championnat national et régional par équipes, une équipe ne pourra comporter au maximum qu'un joueur en «multi appartenance».

LES CLASSEMENTS MINIMUM

Le tableau de page 3 vous donne les obligations de base. Attention à deux cas particuliers :

- Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la 1^{ère} phase, les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la 1^{ère} phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2^{ème} phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division.
- Seuls les joueurs et joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à celui requis par la division lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer la rencontre. Cela signifie qu'un(e) joueur(se) classé(e) 13 en phase 1 qui « redescendrait » 12 en phase 2 serait autorisé(e) à jouer en phase 2 dans une équipe de Pré-nationale par exemple.

QU'EST-CE-QU'UNE EQUIPE COMPLETE ?

Aussi bien en nationale qu'en régionale, les équipes doivent être complètes.

Les règlements fédéraux donnent la définition suivante pour valider la « présence » d'un joueur ou d'une joueuse :

Un joueur est considéré comme présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en conformité avec la réglementation médicale et en tenue de jeu.

Ce qui signifie que pour être présent, le joueur doit avoir fait la preuve de sa licenciation avec présence de certificat médical valide (voir les différents cas possibles dans les règlements fédéraux) et se présenter ensuite dans l'aire de jeu avec la tenue du club pour jouer.

S'il abandonne alors, il perd la partie avec échange normal de points et, à partir du moment où il aura abandonné la partie, il ne sera pas autorisé à jouer la (ou les) suivante(s) qu'il lui reste à disputer.

A l'inverse, un joueur ou une joueuse, régulièrement inscrit(e) sur la feuille de rencontre peut être absent(e) pour sa première partie, et disputer la ou les parties qui lui restent. L'équipe est alors bien considérée comme complète.

L'absence est donc vérifiée soit par une composition d'équipe incomplète soit par le fait que le joueur ou la joueuse régulièrement enregistré(e) sur la feuille ne se présente à aucun moment dans l'aire de jeu à l'appel de son nom pour disputer une partie.

Le brûlage ? Qui va pouvoir jouer au prochain tour et dans quelle équipe ???

Les règlements fédéraux donnent la définition suivante du brûlage

- brûlage par n° d'équipe et par N° de journée, qui n'autorise un joueur ou une joueuse à ne participer qu'à une seule rencontre pour chaque journée dans son championnat respectif.

Il est aussi probablement bon de rappeler la façon de procéder ainsi que l'organisation de la numérotation des tours.

Article 11 - Règles de qualification des joueurs

11.1 - Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin d'établir la corrélation entre les différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé. Exemple de tableau de suivi ci-dessous. En tour 7, dans quelle équipe chaque joueur est-il autorisé à jouer « au plus bas » ?

N° tour	1	2	3	4	5	6	7
Pierre	Eq 3	Eq 3	Eq 3	Eq 2	Eq 3	Eq 2	Eq ?
Paul	Eq 2	Eq 3	Eq 2	Eq 3 = brûlé	Eq 2	Eq 1	Eq ?
Jacques	Eq 4	Eq 3	Eq 2	Eq 4 = brûlé	Eq 3	Eq 2	Eq ?

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,
- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

11.2 - Non-participation à une rencontre de championnat – mutation exceptionnelle

a. Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association saisit une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

b. Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

c. Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

d. - Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, sous réserve de l'article II.608.2, tout joueur ayant participé au championnat par équipes, quel qu'en soit l'échelon, au titre de l'association quittée, peut y participer au titre de sa nouvelle association sous la restriction suivante :

- lorsque le championnat se déroule en une phase, interdiction de disputer des rencontres dans la même poule que l'association quittée ;
- lorsque le championnat se déroule en deux phases, interdiction de disputer, au cours d'une même phase, des rencontres dans une poule où est représentée l'association quittée.

Ce temps perdu qu'on ne rattrape plus...

Pour chaque échelon les règlements définissent une date et une heure officielles pour le déroulement des rencontres

- mardi 19 H.30 pour l'échelon « Pro »
- samedi 16 H. pour l'échelon national et la salle doit être ouverte 1 H. avant
- samedi 16 H. pour l'échelon régional et la salle doit être ouverte 1 H. avant
- pour l'échelon départemental : voyez avec les instructions de votre comité. Il doit être bien clair qu'il s'agit de dates et heures LIMITES. Il est tout à fait autorisé aux clubs de s'organiser pour avancer la rencontre.

Avancer une rencontre : dans tous les cas, il est nécessaire qu'un accord soit passé et formalisé suffisamment à l'avance afin d'éviter des refus ou manœuvres de dernière minute permettant de gagner « sur tapis vert » et aussi pour permettre de prévenir les JA dans le cas des rencontres avec un JA neutre.

Pour officialiser votre demande, vous devez passer par votre espace mon club, dans le module « SPORTIF », vous activez le menu « Modif. Rencontre » et vous suivez les indications qui vous sont données. Lorsque vous validez votre demande, le club adverse et l'échelon concerné reçoivent un mail les informant de la demande. Le club adverse doit donner réponse qui sera ensuite validée par le responsable du comité ou de la ligue, ou de la FFTT. A partir de là, la nouvelle date convenue devient officielle.

Vous procéderez de même pour les situations de modifications de lieu de la rencontre.

Reporter une rencontre : le report au-delà de la date limite peut aussi être demandé. Il est beaucoup plus délicat car il signifie que des équipes vont se jouer en connaissant déjà les résultats des autres équipes de la poule, ce qui est un avantage certain en termes de stratégie... pas sûr donc que l'accord soit donné... et si vous avez l'accord. Attention, ne peuvent participer à la rencontre que les joueurs licenciés et qualifiés à la date originelle de la rencontre.

En retard ?

La salle doit être ouverte 1 heure avant l'heure officielle. L'équipe recevante n'a droit à aucun retard.

L'équipe visiteuse a droit à une demi-heure si elle n'avertit pas.

L'équipe visiteuse a droit à une heure de retard si elle avertit au moins une demi-heure avant l'heure prévue initialement.

C'est-à-dire que pour une rencontre prévue à 16 H :

- Si l'équipe avertit à 15 H25, alors la rencontre devra commencer au plus tard à 17 H.
- Si l'équipe avertit à 15 H35, alors la rencontre devra commencer au plus tard à 16 H30.

Il s'agit bien du début de la rencontre, car si l'équipe qui a prévenu à 15 H25 arrive à 16 H50, elle n'aura que 10 minutes pour se mettre en place, donner sa composition d'équipe et s'échauffer pour que la rencontre démarre à 17H.

Précision importante : *une équipe est considérée comme présente dès qu'un seul des joueurs est présent.*

Cela veut dire que si vous vous déplacez à 2 voitures et que l'un des deux véhicules rencontre un souci, il n'est pas judicieux de se précipiter à la salle pour dire que vos collègues vont être en retard. En effet, l'équipe recevante peut très bien vous déclarer : pas de souci, vous êtes là, on fait la feuille et on commence à l'heure... Et quand vos collègues arriveront, ils joueront les parties qu'il leur reste à jouer, s'il en reste...

Pourquoi on s'arrête ?

L'interruption de la rencontre (à ne pas confondre avec l'interruption d'une partie qui est codifiée par les règles du jeu et concerne l'arbitre au premier chef) est généralement provoquée par des soucis liés à la salle : éclairage qui disjoncte, chauffage qui tombe en panne, déclenchement d'une alarme...

Dans ce type de cas, on doit attendre 60 minutes pour arrêter la rencontre. Et il doit s'agir de 60 minutes consécutives. C'est-à-dire que si le chauffage s'arrête 20 minutes, repart puis s'arrête encore, il faudra attendre à nouveau 60 minutes...

Et maintenant, on fait quoi ?

Tous ces cas sont à la base de rapports, réserves, réclamations aussi divers que variés trop complexes pour être développés dans ce fascicule qui n'a pas vocation à remplacer une formation (ou remise à niveau) en arbitrage et juge-arbitrage que nous ne pouvons que vous conseiller.

Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes à l'échelon national messieurs ou dames :

Pour la saison, vous devez :

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon national et régional masculin et féminin.
Si vous avez 1 nationale dames + 1 Régionale 1 mess et 2 régionales 3, soit 4 équipes vous devez avoir 4 JA1 licenciés "compétitions" validées avant le début du championnat ou de la phase.
- Demander à vos JA de qualification valide (pas de JA en formation, ni en attente de formation continue) de se positionner au nom de votre association sur les dates de chaque phase. Des JA1 licenciés "compétition" d'une autre association peuvent intervenir pour votre club.
- Pour chaque rencontre à domicile, prévoir de fournir les arbitres qualifiés (pas d'arbitres en formation, ni en attente de formation continue) pour la division où évolue votre ou vos équipes : Arbitres Régionaux pour les divisions N1-N2 messieurs et dames et N3 messieurs. Prévoyez bien d'avoir les justificatifs correspondants (licences des arbitres portant bien mention de leur qualification).
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile, **attention : la saisie par GIRPE est obligatoire**
Assurez-vous auprès du JA qu'il enregistre bien les arbitres lors de la saisie de la feuille (votre signature au dos de la feuille en attestera). Vous n'avez pas à envoyer la feuille de rencontre à la FFTT. Prévoyez une imprimante car vous devez fournir un exemplaire recto-verso à l'équipe visiteuse, à l'équipe recevante et au JA. La feuille peut également être envoyée par mail.
- Vous ne réglez que la prestation de 25 euros au JA. Les frais de déplacement sont réglés par la ligue. Le JA doit vous remettre la partie attestation de paiement signée de sa main.

Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes à l'échelon pré-national messieurs :

Pour la saison, vous devez :

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon régional.
Si vous avez 1 pré-nationale + 1 Rég 1 et 2 rég 3, vous devez avoir 4 JA1 licenciés "compétitions" validées avant le début du championnat ou de la phase.
- Demander à vos JA de qualification valide (pas de JA en formation, ni en attente de formation continue) de se positionner au nom de votre association sur les dates de chaque phase. Des JA1 licenciés "compétition" d'une autre association peuvent intervenir pour votre club.
- En pré-nationale, pas d'obligation de fournir des arbitres. Si l'équipe visiteuse est d'accord, l'arbitrage est partagé, si refus, l'équipe recevante assure l'arbitrage.
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile, **attention : la saisie par GIRPE est obligatoire**
Vous n'avez pas à envoyer la feuille de rencontre à la Ligue. Prévoyez une imprimante car vous devez fournir un exemplaire recto-verso à l'équipe visiteuse, à l'équipe recevante et au JA. La feuille peut également être envoyée par mail.
- Vous ne réglez que la prestation de 25 euros au JA. Les frais de déplacement sont réglés par la Ligue. Le JA doit vous remettre la partie attestation de paiement signée de sa main.

Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes en régionale 1

Pour la saison, vous devez

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon régional.
Si vous avez 1 pré-nationale + 1 Rég 1 mess et 1 rég 3, vous devez avoir 3 JA1 licenciés compétitions.
- Disposer d'un JA non joueur qualifié en cours de validité qui devra assurer le juge-arbitrage pour les rencontres à domicile de l'équipe. Il peut assurer le juge-arbitrage de deux rencontres simultanées dans la même salle au maximum.
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile, **attention : la saisie par GIRPE est obligatoire**
Vous n'avez pas à envoyer la feuille de rencontre à la ligue. Prévoyez une imprimante car vous devez fournir un exemplaire recto-verso à l'équipe visiteuse, à l'équipe recevant et au JA. La feuille peut également être envoyée par mail.

Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes en régionale 2 et/ou 3

Pour la saison, vous devez :

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon régional.
Si vous avez 1 Rég 2 et 2 rég 3, vous devez avoir 3 JA1 licenciés compétitions.
- Vos JA n'ont pas obligation d'officier lorsque vos équipes jouent à domicile.
Ils peuvent être en situation de passer un recyclage ou en formation. Toutefois, leur qualification devra être validée à la fin de la phase concernée.
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile, **attention : la saisie par GIRPE est obligatoire**
- Dans le cas où vous n'avez pas de JA présent le jour de la rencontre à domicile, **il est interdit de porter sur la feuille le nom d'un JA absent sous peine de pénalité financière** vous devez appliquer la règle ci-après :
Il. 113 - Juge-arbitrage des rencontres En cas d'absence de juge-arbitre, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

Vous êtes JA désigné pour une rencontre nationale mess ou dames

1. Vous vous présentez au responsable de la salle avec votre convocation. Le responsable vous règle les 25 euros de prestation UNIQUEMENT (pas les frais de déplacement). Vous lui remettez alors la partie « attestation » dûment signée qui prouve que vous avez bien été réglé.
Merci d'être compréhensif et de bien vouloir admettre que le règlement puisse vous être remis au cours ou bien en fin de rencontre.
2. **Vous devez utiliser GIRPE + remontée informatique.** Il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la FFTT. C'est le dos de la feuille qui fait office de rapport auprès de la FFTT.
3. **Vous vous assurez de la licenciation et du grade des arbitres** qui vous sont fournis pour la rencontre
 - pour les rencontres de N1-N2-N3 messieurs et N1-N2 dames : grade minimum = Arbitre RégionalRemarque : Ne faire arbitrer que des arbitres officiels ou à défaut les joueurs de l'équipe recevant ; voir article II.114 des règlements (aucun licencié sans grade d'arbitre ne peut entrer dans l'aire de jeu)
4. **Vous notez au verso de la feuille de rencontre** dans le cadre prévu à cet effet et vous renseignez dans le cadre « rapport JA » toutes les anomalies constatées :
 - Cas 1 : Si aucun arbitre officiel n'est mis à disposition ou s'il manque 1 arbitre
 - Cas 2 : Si 1 arbitre stagiaire passe sa pratique encadrée par un formateur
 - Cas 3 : Si 1 arbitre n'a pas le grade minimum requis (exemple 1 AC en N1 ou N2)**Attention** : les arbitres stagiaires ne sont pas admis à arbitrer sur une rencontre nationale. Le seul cas particulier est le passage d'une pratique avec présence d'un formateur.
5. **Vous faites signer, dans tous les cas,** les recto et verso de la feuille de rencontre aux 2 capitaines pour prise de connaissance des annotations concernant aussi bien les arbitres que les éventuels cartons et/ou réserves et réclamations (article II.106 des règlements). Vous gardez un exemplaire de la feuille de rencontre.
6. **Vous envoyez par mail votre feuille de convocation au secrétariat de ligue** (contact@laura-tt.fr) **pour le mercredi suivant la rencontre au plus tard. C'est sur cette partie que vous notez vos frais kilométriques et à laquelle vous devez joindre vos éventuels justificatifs de péage. Passée cette date, l'indemnité supplémentaire de 10 euros ne vous sera pas accordée.**

Pour garder vos qualifications en AR-JA1 (la date de fin figure sur votre espace licencié dans l'encart "formations") :

- Suivre toutes les 4 saisons une session de formation continue qui prolongera votre qualification d'autant.

A défaut de remplir ces obligations,

- Vous n'êtes plus qualifié pour officier et vous devez suivre une session complète de formation (sans obligation de repasser la pratique toutefois).

Vous êtes JA désigné pour une rencontre de pré-nationale

1. Vous vous présentez au responsable de la salle avec votre convocation. Le responsable vous règle les 25 euros de prestation UNIQUEMENT (pas les frais de déplacement). Vous lui remettez alors la partie « attestation » dûment signée qui prouve que vous avez bien été réglé.
Merci d'être compréhensif et de bien vouloir admettre que le règlement puisse vous être remis au cours ou bien en fin de rencontre.
2. **Vous devez utiliser GIRPE + remontée informatique**, il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la Ligue. C'est le dos de la feuille qui fait office de rapport auprès de la Ligue.
3. En divisions régionales, la présence d'arbitres fournis par le club n'est pas obligatoire. Nous vous rappelons toutefois que l'arbitrage reste à la charge du club recevant et que l'arbitrage partagé n'est pas une obligation et doit être accepté par le capitaine de l'équipe visiteuse.
4. **Vous faites signer, dans tous les cas**, le recto et le verso de la feuille de rencontre aux 2 capitaines pour prise de connaissance des annotations concernant les éventuels cartons et/ou réserves et réclamations (article II.106 des règlements). Vous gardez un exemplaire de la feuille de rencontre.
5. **Vous envoyez par mail votre feuille de convocation au secrétariat de ligue** (contact@laura-tt.fr) **pour le mercredi suivant la rencontre au plus tard. C'est sur cette partie que vous notez vos frais kilométriques et à laquelle vous devez joindre vos éventuels justificatifs de péage. Passée cette date, l'indemnité supplémentaire de 10 euros ne vous sera pas accordée.**

Pour garder vos qualifications en AR-JA1 (la date de fin figure sur votre espace licencié dans l'encart "formations") :

- Suivre toutes les 4 saisons une session de formation continue qui prolongera votre qualification d'autant.

A défaut de remplir ces obligations,

- Vous n'êtes plus qualifié pour officier et vous devez suivre une session complète de formation (sans obligation de repasser la pratique toutefois).

Vous officiez comme JA R1 ou figurez comme juge-arbitre référent d'une équipe de Régionale 2 ou Régionale 3

Vous devez utiliser GIRPE + remontée informatique, il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la Ligue. C'est le dos de la feuille qui fait office de rapport auprès de la ligue.

Pour garder vos qualifications en AR-JA1 (la date de fin figure sur votre espace licencié dans l'encart "formations") :

- Suivre toutes les 4 saisons une session de formation continue qui prolongera votre qualification d'autant.

A défaut de remplir ces obligations,

- Vous n'êtes plus qualifié pour officier et vous devez suivre une session complète de formation (sans obligation de repasser la pratique toutefois).

Conseils aux joueurs

Règle applicable

à compter du 01/09/2018

Mise à jour le 3 aout 2018 [FL]

3.5.1.3 Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entrainera son éviction de l'aire de jeu

Exemples de situations de jeu		Conseil légal	Conseil illégal	Carton
1 -	Conseil pendant un échange		X	Coach
2 -	Conseil pendant une suspension de jeu et entre les manches	X		
3 -	Conseils entre les échanges sans interruption de la continuité de jeu	X		
4 -	Le joueur fait volontairement un détour pour aller voir son coach en allant ramasser la balle		X	Joueur
5 -	Le joueur se déplace très lentement pour aller ramasser la balle ou revenir à la table pendant que son coach le conseille		X	Joueur
6 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle Il est prêt à jouer quand le joueur X revient dans l'aire de jeu	X		
7 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle en dehors de l'aire de jeu. Il ne revient pas immédiatement à la table quand le joueur X rentre dans l'aire de jeu		X	Joueur
8 -	Après être allé rechercher une balle en dehors de l'aire de jeu, le joueur va vers son coach au lieu d'aller directement à la table pour reprendre le jeu		X	Joueur
9 -	Conseil quand le joueur est prêt à servir (balle dans la paume de la main)	X		Coach *
10 -	Conseil avant le service (joueur faisant rebondir la balle sur la table)	X		
11 -	Conseil pendant que les joueurs s'essuient	X		
12 -	Le joueur regarde son coach avant de servir	X		
13 -	Le joueur se déplace légèrement du côté du coach pour avoir un conseil entre les échanges	X		
14 -	Le joueur va vers son coach pour un conseil entre les échanges		X	Joueur
15 -	Conseils entre la période d'adaptation et le début de la première manche, si cela ne retarde pas le début de la partie. <i>Si retard, l'arbitre rappelle les joueurs; en cas de refus, il appelle le juge-arbitre</i>	X		

*: s'il est clair que le coach veut perturber l'adversaire